



Balma, le 31 janvier 2018

Commission de Discipline PV N° 16
Résultats du Week-end du 27/28 janvier 2018

U14

Poule A

Lescure – Villeneuve/Lot	06 - 46
Toulouse Olympique – Ayguesvives/St Gaudens	reporté cause intempéries
Albi – Villefranche 81/Réalmont	00 - 42

Poule B

Lézignan – XIII Catalan	08 - 10
Limoux – Baho	reporté cause intempéries
MJC Carcassonne – ESR XIII	reporté cause intempéries
Exempt : Ille	

U14 à 9

Poule B

St Paul de Fenouillet – XIII Catalan	reporté
Barcarès – Aussillon	72 - 24
Exempt : Villegailhenc	

U19

Lescure Arthès - Tonneins	30 – 14 (voir décision n° 1)
Villefranche 12 - La Réole	reporté cause intempéries
Toulouse Olympique - Réalmont	reporté cause intempéries
Exempt : Cahors	

A l'attention des Délégués et/ou Arbitres

Les feuilles de matchs suivantes ne sont toujours pas parvenues à la Ligue Occitanie

PV 12 CD du 16/17 décembre 2017
U16 à 9 XIII CATALAN – AUSSILLON

PV 13 CD du 6/7 janvier 2018
U14 ESR 13 – LEZIGNAN
U19 TONNEINS – CAHORS

Les feuilles de match doivent impérativement être envoyées à l'adresse suivante

feuillematchoccitanie13@orange.fr

Décisions

La commission de discipline réunie le 31 janvier 2018,

Etaient présents et ont délibéré : Mr LOPEZ Thierry Président de séance, Mr DENAT Alain, Mr NARBONNE Paul

Décision n° 1

U19 - LESCURE ARTHES - TONNEINS

Vu le constat d'après match,
Vu le rapport du délégué Mr TARROUX Lionel,
Vu la feuille des joueurs blessés de TONNEINS,
Vu la feuille des joueurs blessés de LESCURE ARTHES,

Considérant qu'à la 46ème minute de jeu, le joueur n° 13 POUJOULET Théo, licence n°17005934, du groupement sportif de TONNEINS a été expulsé temporairement du terrain suite à un carton jaune (code 2.1) pour geste d'énervement,

Par ce motif, la Commission de discipline :

- Au regard de l'article A 4.1 du Règlement disciplinaire inflige au joueur POUJOULET Théo un AVERTISSEMENT,
- Inflige au groupement sportif de TONNEINS une amende de DIX EUROS (10€).

Conformément à l'article 16 du Règlement disciplinaire, il peut être interjeté appel de cette décision dans un délai de 15 jours par lettre recommandée, à la Commission de Discipline Nationale (FFR XIII 46 route minervoise, 11000 - CARCASSONNE)

LISTE DES JOUEURS COMPTABILISANT UNE EXPULSION TEMPORAIRE

NOM	Prénom	LICENCE N°	CLUB	DATE	DIVISION	AMENDE
POUJOULET	Théo	17005934	TONNEINS	28/01/2018	U19	10€

Thierry LOPEZ
Président de séance



Suzanne VERDIER
Secrétaire de séance

